

Boucle du Bachas au départ du Monétier-les-Bains



Randonnée n°4495892

Une randonnée proposée par jala78

Petite randonnée balisée en montée avec retour par la piste.
Pas de difficulté majeure mais quelques passages raides nécessitant de bien faire accrocher les peaux.
Circuit agréable en forêt.

Durée :	4h	Difficulté :	Moyenne
Distance :	8.11km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	732m	Activité :	A ski
Dénivelé négatif :	732m	Régions :	Alpes, Ecrins, Dauphiné
Point haut :	2173m	Commune :	Le Monétier-les-Bains (05220)
Point bas :	1463m		

Description

Stationner sur le parking du front de neige de Monétier-les-Bains.

(D/A) Rejoindre le départ de la trace de ski de randonnée.

(1) Suivre ce balisage pour accéder à l'aplomb du Télésiège du Bachas.

(2) Traverser sous ce télésiège et poursuivre la montée en forêt. Longer ensuite le Télésiège des Lauzières. Traverser une 2^e fois le Télésiège du Bachas. Obliquer ensuite à gauche pour atteindre la Croix de Cibouit.

(3) Prendre en face la large piste, rejoindre les gares de départ des trois télésièges de Cibouit, de l'Yret, et du Col de l'Eychauda.

S'engager à droite dans la piste Rouge, longer à distance le Torrent de la Selle pour le rejoindre après la forêt du Tronchet.

(4) Rester à gauche pour atteindre le vallon du Grand Tabuc à la Chapelle des Sagnières.

(5) Prolonger à droite et rejoindre la piste qui dessert ce hameau. Longer à gauche le village Art et Vie pour retrouver plus loin le carrefour de l'aller.

(1) Rejoindre le parking du front de neige du Monétier **(D/A)**.

Points de passages

D/A Parking front de neige Monétier. Proche de la - Guisane (rivière)

N 44.97182° / E 6.508803° - alt. 1463m - km 0

1 Carrefour de la boucle

N 44.970871° / E 6.506584° - alt. 1471m - km 0.21

2 Télésiège du Bachas

N 44.959588° / E 6.504068° - alt. 1791m - km 2.05

3 Croix de Cibouit

N 44.950286° / E 6.500803° - alt. 2172m - km 3.74

4 Torrent de la Selle

N 44.96225° / E 6.493209° - alt. 1769m - km 5.87

5 Chapelle des Sagnières

N 44.968945° / E 6.493327° - alt. 1580m - km 6.75

D/A Parking front de neige Monétier

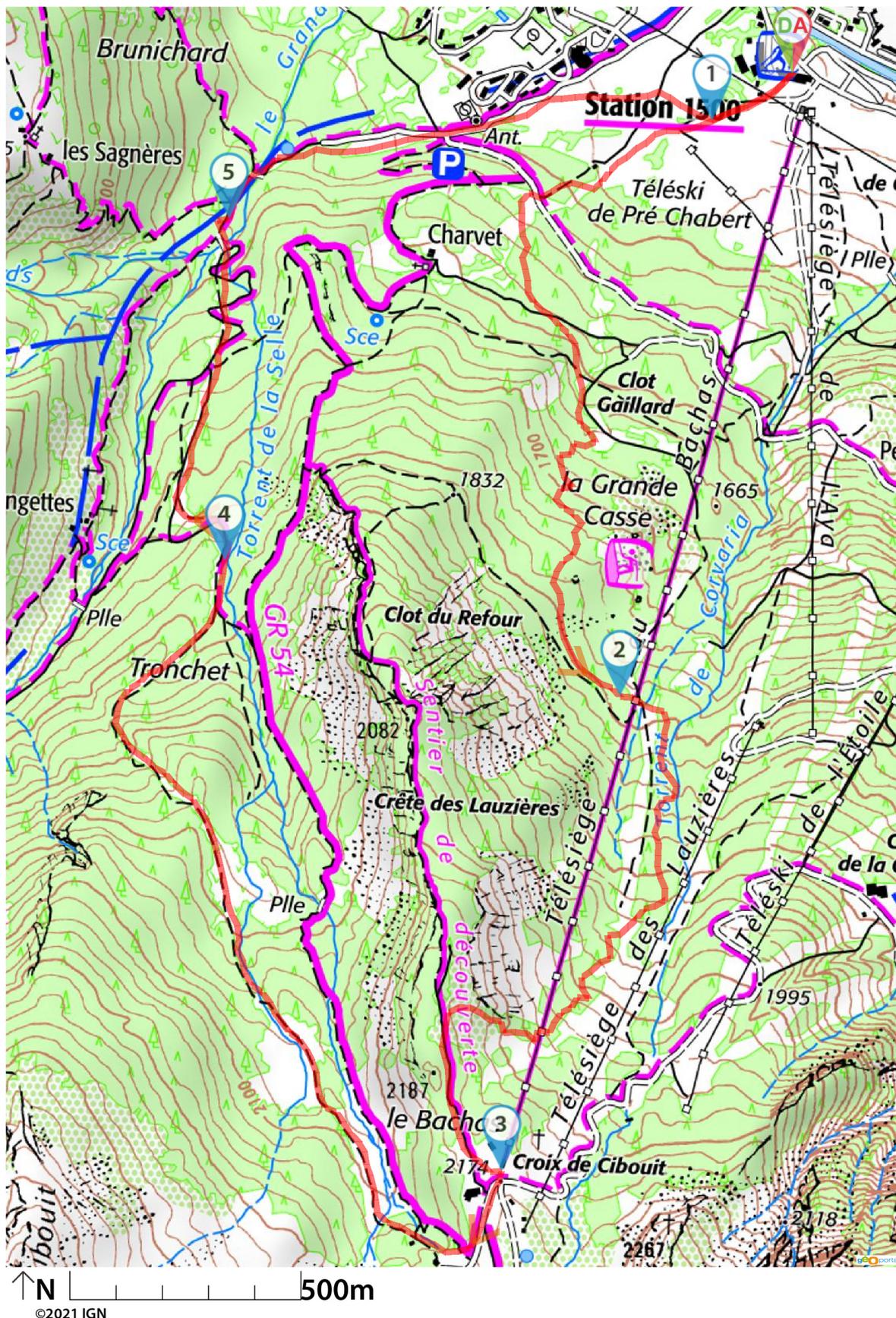
N 44.971814° / E 6.508794° - alt. 1463m - km 8.11

Informations pratiques

Compter 4h maximum.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-du-bachas-au-depart-du-monetier-l/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.